

TRUDEL, Marcel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*. Coll. « Fleur de lys », Montréal, Fides, 1974. 313 p. Cartes, graphiques, tableaux, index. \$12.00.

André Lachance

Volume 29, numéro 3, décembre 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303473ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303473ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lachance, A. (1975). Compte rendu de [TRUDEL, Marcel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*. Coll. « Fleur de lys », Montréal, Fides, 1974. 313 p. Cartes, graphiques, tableaux, index. \$12.00.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29(3), 441–443. <https://doi.org/10.7202/303473ar>

TRUDEL, Marcel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Coll. «Fleur de lys», Montréal, Fides, 1974. 313 p. Cartes, graphiques, tableaux, index, \$12.00.

Après *Le terrier du Saint-Laurent en 1663* et *La population du Canada en 1663*, le professeur Marcel Trudel poursuit son étude de l'époque de la compagnie des Cent-Associés en publiant *Les débuts du régime seigneurial au Canada*.

Recherche minutieuse comme tous les travaux du professeur Trudel, cette étude basée sur les actes notariés essaie de décrire comment, dans quelles conditions et circonstances le régime seigneurial s'est établi au Canada. Marcel Trudel démontre d'abord que le mode de distribution et d'occupation du sol au Canada n'a de féodal que les cadres (introduction et chapitre I). Par la suite, il concentre son attention sur les seigneurs (chapitres II et III). Parmi les 69 seigneurs comptés en juin 1663, 7 sont des seigneurs ecclésiastiques qui ne détiennent que 10,6% des terres en fief mais qui, par contre, possèdent plus du quart du front des seigneuries riveraines du Saint-Laurent. Pour leur part, les seigneurs laïques se voient octroyer des terres en fief de grandeur variable, un seigneur recevant même 47,2% des douze millions d'arpents concédés à l'ensemble des seigneurs laïques.

Le professeur Trudel traite ensuite des différentes catégories de seigneurs laïques qu'il divise en trois groupes :

1. les seigneurs qui ont qualité de nobles ;
2. ceux qui, n'ayant pas cette qualité, ont une activité bourgeoise ;
3. les seigneurs qui sont gens de métier. »

De ces trois groupes, ce sont les nobles, et plus spécifiquement encore ceux qui exercent des charges publiques, qui détiennent, en 1663, la plus grande partie (84,3%) des seigneuries laïques, les bourgeois n'en possédant que 15,7%. Poussant encore plus loin ses calculs statistiques, l'auteur constate que, en 1663, plus de la moitié du territoire seigneurial est entre les mains des femmes, et principalement des veuves, que les seigneurs âgés de 20 à 49 ans détiennent plus des deux tiers de tout le territoire concédé à des individus, que 83,8% des seigneurs résident au Canada dont 80,2% habitent la région de Québec, que 48,2% des terres en seigneuries appartiennent à des Canadiens de naissance et que, enfin, les deux tiers de la terre en seigneurie appartiennent à une vingtaine de personnes apparentées les unes aux autres. Il aborde aussi le rôle des seigneurs dans le peuplement de leurs fiefs. Une observation qui se dégage alors est la lenteur avec laquelle les terres sont concédées en censive. D'une façon générale, ce sont les seigneurs qui ont reçu le plus de terres en fief qui en concèdent le moins en censive.

La seconde partie de ce livre (chapitres IV et V) est centrée sur le censitaire. Marcel Trudel traite d'abord des conditions selon lesquelles un censitaire prend possession d'une terre. Le contrat de concession, le cens, la rente, les lods et vente, etc., jusqu'au droit de banalité du moulin seigneurial

sont successivement étudiés par l'auteur. Également le professeur Trudel essaie d'observer le monde des censitaires. Il constate que, en 1663, les institutions religieuses et les Amérindiens réunis pour des fins d'évangélisation détiennent une plus grande partie du sol dans la censive urbaine (41,1%) que dans la censive rurale (4,9%). Le censitaire urbain, âgé en moyenne de 40 ans 11 mois, affirme Trudel, sait en général signer son nom; il est originaire de France et appartient à la bourgeoisie. De son côté, le censitaire rural, plus jeune (36.6 ans) et plus souvent analphabète (presque 50%) que celui de la ville, appartient principalement au groupe des gens de métier. Trudel remarque enfin un phénomène important mais normal à tout pays dans sa première phase d'établissement agricole: l'instabilité des censitaires.

Ce troisième ouvrage du professeur Marcel Trudel sur la période des Cent-Associés s'inscrit dans le cadre de monographies préliminaires à une étude plus globale de la seigneurie des Cent-Associés. Comme dans *La population du Canada en 1663*, de nombreuses données quantitatives nous permettent de connaître la situation du régime seigneurial en 1663 telle que les documents peuvent nous la présenter. Toutefois de nombreuses questions restent encore sans réponse.

Le professeur Trudel présente ses données brutes sans trop chercher pour le moment à en voir les implications sur l'ensemble de la colonisation de cette époque. Peut-être réserve-t-il ses explications pour le tome III de son *Histoire de la Nouvelle-France*? C'est sans doute dans cet ouvrage qu'il étudiera les influences qu'ont eues sur la colonisation, la société et l'économie de la colonie laurentienne le fait, par exemple, que les deux tiers du territoire seigneurial appartiennent à une même parenté. C'est aussi dans cette étude, du moins nous l'espérons, qu'il expliquera les implications économiques et sociales qu'ont sur le censitaire les divers droits que ce dernier doit payer aux seigneurs. Mais surtout nous nous attendons que dans le tome III de son *Histoire de la Nouvelle-France: La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663* le professeur Trudel aille au-delà de ses données quantitatives pour faire revivre le seigneur et le censitaire dans leur dimension humaine et psychologique.

Mais même si *Les débuts du régime seigneurial au Canada* est une étude préliminaire, le professeur Trudel aurait eu avantage à donner plus d'ampleur à la comparaison entre notre système seigneurial et celui de la France d'Ancien Régime. Des ouvrages comme ceux de L. Verriest, *Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut du XI^e siècle à la Révolution*, de Louis Merle, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution* et de Pierre de Saint-Jacob, *Les paysans de la Bourgogne du Nord*, auraient peut-être pu aider l'auteur à jeter un éclairage nouveau sur certains points de notre système seigneurial.

Bref, dans ce livre abondamment illustré de tableaux, figures et cartes, Marcel Trudel nous donne un tableau précis de l'état du régime seigneurial au Canada dans la première moitié du XVII^e siècle. Modèle de précision et

de patience, cet ouvrage constitue un apport certain à l'historiographie du régime seigneurial.

*Département d'histoire
Université de Sherbrooke*

ANDRÉ LACHANCE